



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 07 Avril 2022

PROCES VERBAL

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
	Nombre de conseillers en exercice :	19
07/04/2022	Nombre de conseillers présents	16
	Nombre de conseillers représentés :	3
	Nombre de conseillers votants :	19

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT AVRIL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 07 avril 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur NOËL Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 31 mars 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31 mars 2022.

Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance à 19h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

M. Claude NOËL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Géraldine DUVAL, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. KLETZLEN-BODES, Mme Sabrina TERRASSE, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL.

ÉTAIENT ABSENTS, représentés :

M. Benoît DUMONT, qui a donné pouvoir à Madame CARIMALI
M. Eric RETHORE, qui a donné pouvoir à Monsieur ESPECEL
Mme Juline GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Madame DUVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Bruno BOURIAUD



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

En préambule, Monsieur le Maire présente Julien Hermant, le nouveau comptable de la commune.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion est prévue le vendredi 08 avril à 17h en vue de préparer les élections.

Le Conseil Municipal :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MARS 2022

Monsieur Paignon remercie monsieur le Maire d'avoir accédé à sa demande de rajout de ses questions écrites au PV.

Cependant il note que ses questions concernant la DSIL, n'apparaissent pas. Monsieur le Maire précise que les réponses ont été apportées par courrier en date du 14 septembre 2021.

Il indique également que certaines de ses remarques concernant le PADD ont été omises : Monsieur le Maire s'engage à faire le point avec le cabinet en charge de cela. Après consultation du cabinet ALTEREO, l'intégralité des réponses ont été consignées dans le PV du 17 mars.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 17 mars 2022.

- Voix pour : 19
- Voix contre : 1
- Abstentions : 0

Intervention de Monsieur le Maire :

« Le budget qui vous est présenté ce soir est un travail qui commence dès décembre. Comme vous le présentera monsieur BOURIAUD, le budget 2022 est présenté à l'équilibre pour un montant de :

- 2 072 794 € en fonctionnement
- 1 372 747 € en investissement

Le budget tel que présenté ce soir est le fruit d'un travail conjoint entre les élus et l'administration. Dans un premier temps, les adjoints remontent leurs besoins pour l'année et les années suivantes. Ensuite l'administration réalise les devis correspondants afin entre autres de réaliser des économies. Puis, le Maire, accompagné de son 1^{er} adjoint, monsieur BOURIAUD, réalise les arbitrages nécessaires afin de rester dans l'enveloppe budgétaire.

Ensuite, l'administration saisit le budget et réalise les équilibrages nécessaires en étroite collaboration avec l'adjoint aux finances.

Je tiens à remercier tous mes adjoints pour leur investissement sans faille dans la réalisation de ce budget.

Je sais que votre objectif est que nous réalisons le programme pour lequel nous avons été élus se concrétise.

Je sais que j'ai dû refuser certaines de vos propositions mais malheureusement, je me dois d'être responsable des finances de la ville.

Merci également aux agents administratifs pour le travail rigoureux qu'ils ont réalisé. »

Monsieur Especel regrette de ne pas avoir été convié pour la préparation du budget. Monsieur le Maire reconnaît qu'en effet cela aurait dû se faire en présence de l'ensemble des membres du conseil. Il passe ensuite la parole à monsieur Bouriaud.

Monsieur Bouriaud, explique que l'Audit réalisé en 2021 annonçait des résultats quasi négatifs, deux options de gestion étaient donc envisageables : une augmentation des impôts ou une gestion très rigoureuse des finances de la ville.

2021 s'avère être beaucoup mieux qu'espérée, cela pourrait être encore mieux et le sera en poursuivant une politique de rigueur.

Monsieur Bouriaud détaille la proposition de budget en attirant l'attention de l'assemblée sur certains points :

- S'agissant des travaux de voirie, seules les urgences ont été réalisées compte tenu de l'inquiétude budgétaire
- Les dépenses incompressibles ont été honorées, telles que les cotisations et subventions diverses.



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

- À noter que la commune n'est titulaire que d'un seul emprunt qui reste à rembourser. Monsieur Paignon s'interroge quant à la notion de titres annulés et des admissions en non-valeur. Monsieur Bouriaud explique que ce sont des créances non recouvrables en raison de l'insolvabilité de certains.
- Au niveau des recettes, la commune bénéficie des dotations et participations de l'État, à noter que le montant de subventions s'est élevé à 529 000 € alors que 403 000 € avaient été prévus. Cela est dû aux subventions demandées par l'ancienne équipe mais non réclamées. La commune a également bénéficié du fonds de solidarité Covid (64 000 €) destiné à compenser les dépenses liées à la crise sanitaire.
- Concernant les dépenses, il a fallu aménager le centre de loisirs ce qui a permis la création d'une salle de classe, un nouveau tracteur a été également acheté, il a été nécessaire d'acheter de nouveaux isoloirs en raison de la tenue de plusieurs élections en même temps.

2. DCM2022003 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du Trésorier de L'Isle Adam.

3. DCM2022004 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 15
- Voix contre : 0
- Abstentions : 3

Le Conseil Municipal approuve, Monsieur le Maire absent de la salle du Conseil municipal ne prenant pas part au vote, à l'unanimité des suffrages exprimés, le compte administratif 2021.

4. DCM2022005 – AFFECTATION DES RESULTATS

Madame Terrasse s'étonne que les chiffres annoncés diffèrent de ceux indiqués dans le projet de délibération.

Monsieur le Maire la remercie pour sa vigilance et indique qu'en effet, l'erreur a été remarquée et sera corrigée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 3

↳ **Décide** d'affecter les résultats de fonctionnement 2021 et d'investissement comme suit :

Résultat de l'exercice	131 912,97 €
Résultats antérieurs reportés	455 375,19 €
Résultat à affecter	587 288,16 €
Solde d'exécution d'investissement	- 462 803,96 €



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Solde des restes à réaliser d'investissement	130 382.23 €
Affectation en réserve R 1068 en investissement	332 421.73 €
Report en fonctionnement R 002	254 866,43 €

5. DCM2022006 – BUDGET PÉVISIONNEL 2022

Monsieur Bouriaud précise que des anticipations sur des augmentations de dépenses sur divers postes budgétaires ont été faites comme notamment :

- le dégel du point d'indice à venir, les évolutions de carrière des agents
- la hausse du prix des matières premières qui va engendrer une augmentation du coût de la restauration scolaire
- ouverture de classe
- coût du procès des anciens élus
- hausse des dépenses « fêtes et cérémonie », on espère une reprise des manifestation avec l'amélioration de la situation sanitaire
- ...

D'autres dépenses ont été maintenues à l'identique telles que la subvention versée au CCAS, à la Caisse des Écoles etc.

Monsieur Paignon demande si le prélèvement automatique est autorisé pour le périscolaire.

Monsieur Bouriaud indique que la mairie n'a pas le droit mais que le comptable public peut le faire si les parents ont autorisé le prélèvement.

S'agissant des dépenses d'investissement et notamment de la création de la salle de classe, monsieur Paignon demande si une commission est prévue pour discuter des projets en lien avec l'apport de population attendu.

Madame Duval répond par l'affirmative et ajoute que la date n'a pas encore été arrêtée.

Monsieur Bouriaud poursuit la présentation en indiquant que la mise aux normes ainsi que la sécurisation de l'école font partie des priorités de même que la rénovation de la Mairie. La réfection du réseau de l'eau de l'école est également indispensable et représente un budget de 50 000 €.

Monsieur Paignon précise que des plans pluriannuels de rénovation et d'investissement doivent être mis en place justement pour prévenir et anticiper le vieillissement des installations grâce à des vérifications obligatoires et régulières.

Monsieur Bouriaud en convient mais précise que depuis le début du mandat, on ne fait que gérer les urgences.

Différentes subventions sont également attendues :

- Département : 20 000 € pour la création de classe, 9 000 € pour le terrain multisport
- État : 251 000 € pour la création de classe (2021 et 2022)
- Subvention CAF

Monsieur Bouriaud se réjouit de ce budget dynamique ou de nombreux projets sont en cours.

Monsieur Paignon indique qu'il manque de panneaux d'affichage, surtout en cette période électorale. Monsieur Especel rebondit sur le sujet indiquant la présence de nombreux affichages sauvages.

Monsieur le Maire réponds qu'en effet, il manque des panneaux et que cette dépense est prévue dans le mobilier urbain.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16

Voix contre : 0

Abstentions : 3



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

↳ **Adopte** le Budget Prévisionnel 2022 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

- En section de fonctionnement à : 2 072 794.46 €
- En section d'investissement à : 1 372 747.73 €

6. DCM2022007 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur Bouriaud explique que, considérant le contexte actuel, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année encore.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstentions : 3

↳ **Fixe** les taux d'imposition des contributions directes pour l'année 2022 comme suit :

Taxe Foncier bâti : 36,39 % (19,21 % taux communal + 17,18 % taux départemental)
Taxe Foncier non bâti : 49,83 %

7. DCM2022008 – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'une commission a eu lieu et que les demandes ont été étudiées à cette occasion.

Il souhaite attirer l'attention de tous sur la demande de subvention formulée par l'association des Anciens Combattants. C'est en effet, la première fois que cette association demande une subvention. Jusqu'à présent, elle fonctionnait en auto-financement grâce à l'organisation de lotos par exemple. Rien n'a pu être organisé en raison du contexte sanitaire, la subvention demandée est destinée à l'achat de gerbes de fleurs pour les différentes commémorations à venir.

Première demande également pour l'association « À Chacun Son Avenir » dont le siège est à Butry-sur-Oise. L'objectif de l'association est de contribuer à aider les jeunes dans leur choix d'orientation en publiant des vidéos.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe budgétaire destinée aux subventions est de 12 000 €, 8 100 € sont proposés à l'attribution, le reste étant gardé en réserve pour venir en aide aux associations en cours d'année si besoin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 16
Voix contre : 0
Abstentions : 3

↳ **Attribue** pour l'année 2022 des subventions de fonctionnement aux associations, conformément au tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montant en €
Amicale des anciens de Butry	600 €
Anciens Combattants	800 €



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

APEB (Association des Parents d'Elèves de Butry)	700 €
ABCD (Association Butryote pour la Culture et le Divertissement)	1 000 €
A chacun son Avenir	500 €
Inter Vallée JUDO	400 €
Gym Vitalité	400 €
Val d'Oise Aviron	1 500 €
BFVO (Boxe Française de la Vallée de l'Oise)	1 200 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire	200 €
Tennis club Butry	600 €
TOTAL	8 100 €

↳ **Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2022 de la commune.

8. DCM2022009 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2022 (DSIL) – RENOVATION ENERGETIQUE

Monsieur Paignon s'étonne que ce projet, déjà présenté en Conseil, soit désormais subventionné à hauteur de 40% et non plus 80%.

Monsieur le Maire explique que lors de la première soumission du projet, seules 6 communes étaient intéressées, désormais il y en a 15.

La préfecture a modifié les critères d'autant que la Région Ile de France propose également des subventions. Un dossier sera donc également constitué pour solliciter la région.

Monsieur Paignon demande si l'économie réalisée sera de 7 000 € pour la commune de Butry-sur-Oise et si, suite au rapport du CIEC, un bilan écologique a été réalisé.

Monsieur le Maire indique que c'est en effet l'économie qui a été annoncée et invite monsieur Paignon à se rapprocher de Monsieur Devillebichot, en charge de ce dossier.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

↳ **Adopte** le projet présenté.



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022(DSIL) et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Précise** que les travaux débuteront en octobre 2022 et devraient s'achever en octobre 2023.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DSIL 40 %	Subvention PNR	Part communale HT
Projet 1: Passage en éclairage LED point par point sur l'ensemble de la commune	218 241,21 €	87 296,40 €	18 000 €	112 944 €

9. DCM2022010 – SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Monsieur Paignon demande si une date de commission est prévue.

Madame Duval précise que la date n'est pas encore arrêtée puisque la mairie est en attente de réponses de la part de l'architecte. Elle ajoute que le cabinet est le même que l'année dernière, il ne s'agit pas seulement d'aménagement mais d'une création d'un bâtiment ce qui implique l'intervention d'un architecte et d'une étude de sol.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

- ↳ **Adopte** les projets présentés.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DETR 40 %	Subvention conseil Départemental	Part communale HT
Projet 1: Bâtiments scolaires et périscolaires : Création salle de classe liée à un apport de population	190 000 €	76 000 €	47 500 €	66 500 €
Projet 2: Bâtiments scolaires et périscolaires : Mise aux normes et sécurisation des équipements publics	93 400 €	37 360 €		56 040 €



10. DCM2022011 – SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDES AUX COMMUNES (FDAIC)

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés,

Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstentions : 1

- ↳ **Adopte** les projets présentés.
- ↳ **Arrête** les modalités.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d'Aides aux Communes et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.
- ↳ **Adopte** le plan de financement suivant :

OPÉRATION	Montant Total HT	Subvention DETR 40 %	Subvention conseil départemental	Part communale HT
Bâtiments scolaires et périscolaires : Création salle de classe liée à un apport de population	190 000 €	76 000 €	47 500 €	66 500 €

11. DCM2022012 – DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE ANNEE 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- ↳ **Décide** d'autoriser le Maire à formuler une demande de subvention pour l'année 2022 selon les modalités détaillées ci-après, auprès du Conseil Départemental et signer tout document afférent à ce dossier.

Acquisition de documents et petits matériels y compris le numérique
<p>Descriptif :</p> <ul style="list-style-type: none">- Acquisition de documents adulte et jeunesse (romans, albums, contes, B.D., documentaire littéraires, magazines)- Renouvellement des sacs de bibliothèque en tissu- Marque -Page <p>Public visé : Tout public</p> <p>Coût total TTC : 10 000 €</p> <p>Montant demandé au Conseil départemental : 5 000 €</p> <p>Représentant un taux de : 50 %</p>
Création ou agrandissement d'une bibliothèque ou mise en place d'une nouvelle offre



Descriptif :

- Agrandissement de l'espace et du choix « multimédia » : achat de jeux vidéo récents pour PS5 et switch, achat de CD enfants et livres CD.

Public visé : Jeunes

Coût total TTC : 3 500 €

Montant demandé au Conseil départemental : 2 800 €

Représentant un taux de : 80%

Animations et actions culturelles

Descriptif :

- Volonté de renouveler la convention avec l'association « Lire et faire lire » afin de pérenniser les « Heures de Conte ».
- Renouvellement de « L'heure du Conte » en langues étrangères.
- Organiser et offrir le nouveau spectacle de poésie de David Dumortier.
- Projet d'exposition et de rencontres en partenariat avec le Château de la Roche-Guyon.

Public visé : Tout public

Coût total TTC : 3 000 €

Montant demandé au Conseil départemental : 1 500 €

Représentant un taux de : 50 %

12. DCM2022013 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES PORTE PAR LE CIG POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- ↳ **Décide** Approuve l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commande ;
- ↳ **Décide** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures ;
- ↳ **Autorise** son représentant légal à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- ↳ **Indique** son souhait de participer à la prochaine remise en concurrence des lots suivants :
 - ↳ Lot 1 : Dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;
 - ↳ Lot 2 : Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
 - ↳ Lot 3 : Dématérialisation de la comptabilité publique ;
 - ↳ Lot 4 : Fourniture de certificats de signatures électroniques ;
 - ↳ Lot 5 : Fourniture d'une solution de convocation électronique ;
 - ↳ Lot 6 : Fourniture d'une solution de parapheur électronique ;
- ↳ **Habilite** le coordinateur du groupement de commande à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement ;



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

- ↳ **Autorise** son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement ;
- ↳ **Décide** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

13. DCM2022014 – CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF

*Monsieur Paingon demande à quelle catégorie correspond le poste à créer.
Monsieur le Maire lui indique qu'il s'agit d'un poste de catégorie C.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19
Voix contre : 0
Abstentions : 0

- ↳ **Décide** de créer un poste d'adjoint administratif (adjoint administratif, adjoint administratif principal 1^{ère} ou 2^{ème} classe), à compter du 08 avril 2022,

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.
Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade adjoint administratif.

- ↳ **Précise** que l'emploi créé est à temps complet pour une durée de 35 heures.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.
- ↳ **Précise** que le tableau des effectifs de la commune est modifié.
- ↳ **Dit** que Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

14. DCM2022015 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

*Monsieur Gilles Paingon demande des précisions quant à l'emploi fonctionnel de catégorie A.
Monsieur Bouriaud répond qu'un agent placé sur un poste fonctionnel peut obtenir un salaire élevé mais peut également perdre son poste facilement.
Monsieur Paingon pensait qu'un logement et une voiture de fonction étaient liés à ce genre de poste.
La Directrice Générale des Services indique que ce n'est plus obligatoire et ajoute que les postes peuvent être créés sans pour autant être pourvus.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

Voix pour : 19



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Voix contre : 0

Abstentions : 0

↳ **Approuve** le tableau des effectifs de la collectivité à compter du 08 avril 2022 comme présenté en annexe

↳ **Précise** que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Butry-sur-Oise sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

↳ **Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

15. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC_2022_01 du 08.02.2022 au n° DEC_2022_02 du 15.02.2022) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.










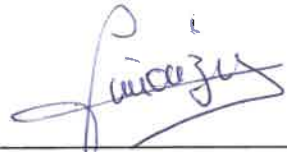


Avant de clore ce conseil Monsieur Le Maire lit le courrier de remerciement envoyé par Madame VIALA suite au décès de son époux.

Il informe l'assemblée que la fête du canton de la Vallée du Sausseron se tiendra à Hérouville, le 25 septembre 2022.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal auront lieu en juin et septembre, les dates précises seront communiquées ultérieurement.




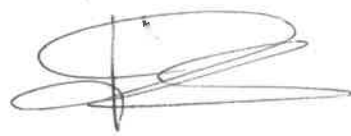



Enfin, monsieur le Maire souhaite saluer la mobilisation des Butryots et Butryotes pour leur générosité à l'occasion de la campagne de dons en faveur de l'Ukraine. Il remercie également les élus qui se sont relayés pour tenir la permanence et recueillir les dons. Monsieur Noël remercie les élus qui distribuent le magazine de la commune de manière volontaire et efficace.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Monsieur NOËL Claude P/O 	Monsieur BOURIAUD Bruno 	Monsieur DUMONT Benoît 
Monsieur BOURGOIN William 	Madame DUVAL Géraldine 	Monsieur PRIOUX Philippe Po 
Monsieur Alain LASMAN 	Monsieur PAIGNON Gilles 	Monsieur KLETZLEN-BODES Denis 
Madame LIMOUZIN Valérie 	Madame CARIMALI Jacqueline 	Monsieur LORENZI Arnaud 



Séance du Conseil Municipal du 07 avril 2022

Madame SEVEGRAND Caroline 	Madame CABUROL Virginie P/O 	Madame GARNAVAULT P/O Juline 
Monsieur ESPECEL Robert 	Monsieur RETHORE Eric P/O 	Madame TERRASSE Sabrina 
Madame AMBLAS Sylvie 		

Le Groupe "Union pour Buiry" M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, M. Alain LASMAN, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

Le Groupe "Bien vivre à Buiry" : Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Éric RETHORE